



*Comité de vigilance du lieu
d'enfouissement technique
de
Saint-Étienne-des-Grès*

PROCÈS-VERBAL

Rencontre du 12 septembre 2017 à 19h
Salle multimédia (Coop. santé), 190, Saint-Honoré, 2e étage
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0

Étaient présents :

- Marc Bastien
- Lauréanne Daneau
- Jean-Yves Guimond
- Claude Mc Manus
- Réal Pellerin
- Daniel Pépin

Madame Véronique Dugré s'est joint à la réunion après l'adoption du point 5 et la résolution constituant le groupe Place du moulin et la désignant la représentante.

Ressource externe : Danielle Larose, secrétaire et modératrice du comité de vigilance.

Invité : Stéphane Comtois de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM).

1. Mot de bienvenue

Ouverture de la réunion à 19h 00 par le président.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Suite à la lecture de l'ordre du jour par le président, il est proposé par Claude Mc Manus et appuyé par Marc Bastien d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec les modifications suivantes :

- au point 3 remplacer le 27 juin par le 9 mai;
- ajouts à varia qui demeure ouvert:
 - Substitut du Conseil régional de l'environnement de la Mauricie (CRE-Mauricie);
 - Lac à l'épaule des dirigeants de la RGMRM;
 - Visite des installations de la plateforme de compostage de Rimouski.

Adopté par les membres.

3. Adoption du procès-verbal du 9 mai 2017

Le président fait la lecture du PV . Il est proposé par Réal Pellerin, secondé par Marc Bastien d'adopter le procès-verbal avec les modifications suivantes :

- i. au point 4 préciser le logiciel Explorer 10;
- ii. au point 7 remplacer 2013 par 2016.

Adopté par les membres.

3.1 Suivi du P.V. du 9 mai 2017 (Cf Tableau en annexe)

Au point 7 monsieur Pépin informe le comité que les rapports ne sont plus produits, mais que l'information sur le tonnage sera déposée sur l'Extranet du comité de vigilance.

Au point 9.3.b monsieur Comtois précise qu'étant donné les délais de production du rapport par un agronome spécialisé en matière résiduelle, l'usage des boues dans le secteur agricole est reporté. Cette année un minimum d'épandage a été fait. On prévoit des améliorations sur le traitement des boues en 2018 avec un contrôle accru des odeurs générées.

4. Correspondance

Aucune correspondance n'est déposée.

5. Règles de régie interne

Danielle Larose rend compte des travaux du comité de vigilance de la rencontre qui s'est tenue le 28 juin 2017. Le tableau présentant la proposition des modifications est distribué à chacun.

Les membres du comité prennent connaissance des propositions du comité ad hoc sur la révision des règles de régie interne, en discute à tour de rôle et les membres votent sur la proposition de l'article 3 Composition du comité de vigilance.

Il est proposé par Réal Pellerin, secondé par Claude Mc Manus d'adopter les règles de régie interne avec les modifications.

Adoptée par les membres.

Danielle Larose, avise que Véronique Dugré observatrice, ne pouvait assister à la rencontre suivant l'article 3 c) du règlement.

Il est proposé par Claude Mc Manus, secondé par Réal Pellerin d'inviter le groupe du secteur Place du Moulin et de désigner madame Véronique Dugré représentante, tel qu'autorisé à l'article 3 b).

La proposition est adoptée par les membres.

Madame Véronique Dugré se joint à la réunion.

6. Dossier des détecteurs de radioactivité

Monsieur Daniel Pépin avise que ce dossier est clos.

7. Dépôt du registre des plaintes d'odeurs

a) Messieurs Pépin et Comtois avisent que deux événements se sont produits les 14 et 18 août 2017 dans les secteurs de la Terrasse et de la rue Paquet. Après qu'une inspection de la Régie ait été faite sur les lieux visés par les plaintes, il s'avère que ces événements n'étaient pas liés au site LET de Saint-Étienne-des-Grès.

b) Des évaluations d'odeur sont prises régulièrement. Les citoyens sont avisés de dénoncer tout problème d'odeur afin de documenter les épisodes d'émission d'odeur, d'identifier les autres sources d'émission et de régler le problème sans délai. La documentation effectuée par la Régie en lien avec les plaintes d'odeurs permet d'identifier d'autres sources dans le secteur que les installations de la Régie responsables de la propagation d'odeur.

c) Il y a détection d'odeurs à l'entrée 2 là où circulent les camions de vidanges. Ces odeurs ne font toutefois pas objet de plainte et d'avis de non-conformité.

8. Dépôt du registre des matières reçues

a) Le 1 août on enregistre 103 989 tonnes sur une prévision attendue de 170 000 tonnes. La réalité est conforme à l'estimation.

b) Les membres reçoivent de l'information sur les clients externes à la région soit Montmagny/L'Islet et Thetford Mines. Une proposition pour renouveler l'entente a été déposée à Montmagny/L'Islet et une réponse est attendue d'ici la fin septembre 2017. Thetford Mines a indiqué son intérêt. Les discussions s'amorceront pour renouveler l'entente qui prend fin le 1 juin 2018. On doit prévoir une diminution de la demande en provenance de Thetford Mines en raison de la mise en place de leur collecte de matière organique ainsi que de leur plateforme de compostage. Pour ces deux clients, la RGMRM est satisfaite et est ouverte à poursuivre le service.

c) Les membres discutent de la réduction du tonnage lorsque les entreprises feront le virage vers le compostage.

9. Dépôt des avis de non-conformités

Un avis a été reçu en juin. Celui-ci n'est pas encore déposé, car le suivi n'est pas terminé. Des données n'ont pas été remises, mais monsieur Pépin confirme que les normes sont respectées. Les données nécessaires pour faire le suivi sont dans le rapport annuel qui sera déposé dans quelques jours. Suite à quoi la correspondance pourra être acheminée au MDDELCC.

10. Suivi environnemental

10.1. Système de captage des lixiviats

Les membres du comité reçoivent l'information sur les mesures envisagées pour les cellules 2 et 3. Selon des données du MDDELCC, il y aurait un problème d'accumulation d'eau dans le fond des cellules 2 et 3 (un «lac»), pour lequel le ministère a demandé à la Régie d'investiguer. Après

avoir creusé un puit dans les endroits concernés, la Régie a pu constater que l'accumulation est normale et est beaucoup moins importante que ce que les données du MDDELCC révèlent. L'usage de pompe pour retirer l'eau est à l'essai. Si cette solution est concluante, d'autres pompes seront installées. Cette solution évitera de creuser et de produire des odeurs.

10.2. Recouvrement

Les travaux prévus en octobre seront reportés au printemps 2018 notamment à cause d'un problème d'approvisionnement. Les fabricants de toiles géotextiles sont pour la plupart localisés au Texas et ils ont subis de graves dégâts lors de l'ouragan Harvey à la fin du mois d'août 2017.

10.3. Captage des biogaz

Les membres du comité sont avisés que le captage des biogaz est sous contrôle. Le niveau de captation a doublé et on est en mesure de répondre aux besoins des serres Sagami-Savoura. Des discussions avec l'entreprise sont en cours afin de mettre à jour l'entente.

Monsieur Comtois précise que les biogaz qui ne sont utilisés doivent être brûlés par torchère. La Régie explore la possibilité d'installer un mécanisme automatisé qui permettrait de réduire le gaspillage lorsqu'il y a lieu.

10.4. Niveau de concentration de méthane

La concentration est en bas de 50 alors que la norme est de 500, donc on confirme que le niveau de concentration de méthane est conforme.

11. Varia

11.1 Substitut du Conseil régional de l'environnement de la Mauricie (CRE-Mauricie);

Madame Lauréanne Daneau annonce au comité que dorénavant monsieur Thierry Laliberté, chargé de projet au CRE-Mauricie, qualifié en matière résiduelle et résidant de Saint-Étienne-des-Grès sera le représentant. Le CRE-Mauricie fera parvenir une résolution de son conseil d'administration à cet effet. Les membres remercient Madame Daneau pour sa contribution. Elle mentionne qu'elle poursuivra son mandat au comité de vigilance du LET de Champlain.

11.2 Lac à l'épaule des dirigeants de la RGMRM

Le Lac à l'Épaule où il sera question des orientations de la RGMRM est le 15 septembre. Ce point sera donc discuté lors de la prochaine réunion du Comité de vigilance.

11.3 Visite des installations compostage de Rimouski.

Monsieur Pépin fait un compte-rendu de la visite des élus et du personnel de la RGMRM au site de la plateforme de compostage de la ville Rimouski. Il s'agit d'un site de base à ciel ouvert, avec andain, accueillant 8 000 tonnes. Les membres de la RGMRM ont été en mesure de constater l'ampleur du projet tant au niveau de l'investissement, de l'émission d'odeurs, des méthodes de traitements des eaux et de l'efficacité.

En Mauricie on estime à 40 000 tonnes le potentiel de compostage. Actuellement le projet de la RGMRM est embryonnaire et il n'y a pas d'échéancier si ce n'est le délai de 2020. Les dirigeants de la Régie devront retenir un scénario, le choix de la technologie, l'identification d'un

emplacement, etc. On ne prévoit pas de décision avant 2018. Des municipalités ont déclaré leur intérêt, mais aucun détail de projet n'est connu. Il est souligné qu'avec les élections municipales prévues le 5 novembre, le conseil d'administration de la Régie connaîtra beaucoup de changement ce qui aura pour effet de ralentir le processus.

11.4 Le représentant de la MRC

Un membre soulève un questionnement sur les critères qui devraient guider le choix du représentant de la MRC afin notamment d'éviter le conflit de rôle entre un poste au conseil d'administration de la Régie et un poste au comité de vigilance du site LET. Les autres membres reconnaissent ce risque, mais rappelle que la participation de la MRC tant au CA qu'au comité de vigilance est encadrée dans le règlement. Pour réduire les possibilités qu'il y ait un conflit de rôle, certains rappellent l'importance que ce soit deux personnes distinctes qui occupent ces fonctions. Aussi, la MRC tire un avantage car elle bénéficie de deux points de vue.

12. Prochaine rencontre et fin de la rencontre

La prochaine rencontre est fixée au 12 décembre à 19 h.

Le président remercie monsieur Claude Mc Manus pour son implication au comité. Le mandat de celui prendra fin en même temps que son mandat de maire en novembre.

13. Levée de la rencontre

Le Président lève la séance à 21 H 10 sur proposition de Marc Bastien, appuyée par Véronique Dugré.

ADOPTÉ le 16 janvier 2018

Danielle Larose, secrétaire du Comité

ANNEXE (3.1 suivi du P.V. du 9 mai 2017)

TABLEAU DES SUIVIS DE LA RÉUNION DU 5 MAI 2017

Extraits du procès-verbal	Notes et commentaires
5. Dossier des détecteurs de radioactivité	
Le document n'est pas sur le site web. Daniel Pépin s'assurera que ce soit fait.	
7. Dépôt du registre des matières reçues	
Les rapports devront être déposés à chaque mois sur le site web y compris ceux d'août à décembre 2013	
10.2 La révision des règles de régie interne	
Le sous-comité déposera une proposition à la réunion de septembre	
11. Prochaine rencontre Monsieur Bastien verra à ce que le local soit disponible et accessible le 12 septembre à 19h	